



Global Partners in Action: NGO Forum on Sexual and Reproductive Health and Development

ICPD@15 International Conference on
Population and Development

Berlin, Germany | 2-4 September, 2009

www.globalngoforum.org

Sur la Route de la CIPD@15 : Chronologie

1869 : John Stuart Mill publie *L'asservissement des femmes*, décrivant pour la première fois en détails l'oppression dont les femmes sont victimes globalement, et appelant à des réformes. Ce texte est considéré comme le document fondateur du mouvement mondial pour les droits des femmes et lui fournira ses arguments jusqu'à la Première Guerre Mondiale. Mills soutenait que :

Le principe qui régit les relations sociales entre les deux sexes – la subordination légale d'un sexe à l'autre – est un mal en soi et un des principaux obstacles au progrès humain ; on devrait lui substituer un principe de parfaite égalité, ne légitimant aucun pouvoir ou privilège d'un côté, aucune incapacité de l'autre.

1948 : les Nations unies approuvent la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui, pour la première fois, exprime clairement un accord global sur le fait que chaque femme, homme et enfant, bénéficie de certains droits du seul fait qu'ils sont des êtres humains. Sans exceptions liées à des normes culturelles, des traditions nationales, des règles familiales ou des enseignements religieux. Sans exceptions liées au sexe, à la couleur de la peau, à l'appartenance ethnique, à des opinions religieuses ou politiques, ou à la nationalité. Sans aucune exception.

1968 : Première Conférence internationale sur les droits de l'homme à Téhéran :
« Les parents disposent d'un droit humain fondamental, celui de décider librement et de façon responsable du nombre et de l'espacement des naissances de leurs enfants, ainsi que du droit à l'éducation et à l'information leur permettant d'agir ainsi. »

1969 : Création de l'UNFPA, le Fonds des Nations unies pour la population

1974 : Première Conférence mondiale sur la population à Bucarest qui lance la première Année mondiale de la population et inscrit les sujets liés à la population sur l'agenda international.

1975 : Première Conférence mondiale sur les femmes à Mexico : le droit au planning familial est déclaré essentiel pour l'égalité entre hommes et femmes. Une Convention des femmes est souhaitée pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes partout dans le monde. Les objectifs fixés : aboutir à l'égalité complète entre les sexes et éliminer toute discrimination liée au sexe, intégrer les femmes et les faire pleinement participer au développement, impliquer davantage les femmes dans le renforcement de la paix mondiale.

1976 : création de l'UNIFEM, le Fonds de développement des Nations unies pour la femme.

1976-85 : Décennie des Nations unies pour la femme : résultat de la Conférence de 1975 qui conduit à la création de l'UNIFEM, le Fonds de développement des Nations unies

pour la femme. Deux-tiers des pays membres des Nations unies ont depuis adopté une forme de « programme » d'action nationale en faveur des femmes.

1979 : les Nations unies adoptent la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Ce comité engage tous les pays et États signataires à « prendre toutes les mesures appropriées afin d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes » dans tous les domaines de la vie, y compris la garantie pour les femmes « du droit de décider librement et avec discernement du nombre et de l'espacement des naissances de leurs enfants et d'avoir accès à l'information, à l'éducation et aux moyens leur permettant d'exercer ce droit. »

1980 : Deuxième Conférence mondiale sur les femmes, Copenhague : trois priorités sont retenues : l'égalité d'accès à l'éducation, à l'emploi et à des soins appropriés.

1984 : Conférence internationale sur la population, Mexico : elle ajoute les individus à la définition des droits en matière de planification familiale tels qu'ils avaient été définis à Téhéran, affirmant que des personnes non mariées ont les mêmes droits aux soins liés à la reproduction. Elle souligne les dangers liés à un avortement à risques et fait le constat d'un déficit global en moyens contraceptifs. Aux États-Unis, l'Administration Reagan annonce la « *global gag rule* », texte visant à priver de tout financement américain les groupes étrangers défendant l'avortement légal ou dispensant des conseils sur le sujet. D'autres pays se joignent au débat sur l'accès à l'interruption volontaire de grossesse.

1987 : Conférence sur la maternité sans risques, Nairobi : le terrifiant bilan mondial du nombre de femmes qui meurent enceintes ou durant l'accouchement –une par minute – conduit l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale, et l'UNFPA, le Fonds des Nations unies pour la population à devenir le fer de lance de la recherche et de la promotion de l'Initiative pour une maternité sans risques, afin de promouvoir l'investissement visant à sauver la vie des femmes. La réduction de la mortalité maternelle devient durant 20 ans un enjeu majeur de santé publique pour les gouvernements du monde entier.

1989 : les Nations unies approuvent la Convention sur les droits de l'enfant : celle-ci reconnaît « ...le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. » et engage les États parties à développer « ...les soins de santé préventifs, les conseils aux parents et l'éducation et les services en matière de planification familiale. »

1992 : Conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement, Rio de Janeiro : le Sommet de la Terre reconnaît le rôle vital des femmes pour le développement durable et la gestion de l'environnement.

1993 : Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne : elle déclare que les droits de la femme sont des droits fondamentaux humains ; elle condamne la violence faite aux femmes comme une atteinte aux droits fondamentaux et affirme « le droit de la femme à la gamme la plus large possible de services de planification familiale ». Cela conduit à la nomination d'un Rapporteur spécial des Nations unies afin de contrôler les atteintes aux droits des femmes commises au niveau mondial. Elle reconnaît aussi « qu'il importe que les femmes jouissent tout au long de leur vie du niveau de santé physique et mentale le meilleur possible » (article 41).

1993 : Sommet sur la population des Académies des Sciences, New Delhi : il explore de manière approfondie les interactions entre des sujets tels que la croissance démographique, la consommation des ressources, le développement socio-économique et la protection de l'environnement. Une déclaration signée par 58 universités souligne que la réussite dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux dépend de la stabilisation de la population mondiale.

1994 : 5-13 septembre, Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), Le Caire : elle rejette les objectifs démographiques au profit d'une action visant à satisfaire les besoins des individus en matière d'éducation universelle, de soins de santé sexuelle et reproductive, de connaissance de leurs droits, en tant que voie la plus sûre vers un développement durable. Les chefs de gouvernement de 179 pays se mettent d'accord sur un Programme d'action de 20 ans – le Consensus du Caire – basé sur des investissements en faveur des femmes de 21,7 milliards de \$ US par an jusqu'à 2015. Un Forum d'ONG exprime les idées fondamentales d'un certain nombre de groupes sur ces mêmes thèmes.

1995 : Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Pékin : La Déclaration finale et la Plateforme d'Action situent les femmes au cœur de toute politique promise au succès dans les domaines du développement économique et social. Ces documents réaffirment les droits des adolescents et identifient 12 sujets de préoccupation majeurs pour accéder à l'égalité, au développement et à la paix, définissant des objectifs et fixant des étapes pour y parvenir. L'Assemblée générale des Nations unies cautionnera plus tard ces deux documents.

1995 : Sommet mondial sur le développement social, Copenhague ; il engage les pays participants à travailler en vue de pouvoir fournir une aide publique au développement correspondant à 0,7% de leur produit national brut.

1998 : Vienne + 5, Rome : le Statut de Rome de la Cour pénale internationale reconnaît que le viol et la violence sexuelle figurent au nombre des crimes de guerre les plus graves.

1999 : CIPD +5, La Haye : une réunion officielle des Nations unies constate les progrès accomplis globalement dans le Programme d'action de la CIPD et réaffirme le Consensus du Caire. Elle formule des recommandations en vue de respecter la date butoir de 2015. Elle recense de nouvelles avancées partout dans le monde pour améliorer les droits des femmes, l'éducation, et la santé, dans le domaine de la planification familiale et des services associés. Mais les financements traînent et le VIH/sida est devenu une pandémie planétaire. Une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies insiste pour que tous les pays se conforment aux engagements financiers souscrits spécifiquement pour ces thèmes d'action.

2000 : Pékin + 5, New-York ; elle réaffirme à la fois les principes du Programme d'action du Caire et ceux de la Plateforme d'action de Pékin. Elle insiste sur la nécessité d'un plus grand engagement masculin dans la promotion des droits des femmes ainsi que dans la santé sexuelle et reproductive : elle souligne l'importance d'intégrer une approche différenciée selon le genre dans la prévention du VIH/sida.

2000 : Sommet du Millénaire sur le développement, Déclaration finale et Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) : les dirigeants de ce monde s'accordent sur huit OMD qui sont centrés sur la réduction de moitié de la pauvreté mondiale d'ici 2015 et récapitulent les objectifs des récentes conférences des Nations unies, y compris l'égalité

entre les sexes et le développement de l'autonomie des femmes. Chaque objectif implique des réalisations spécifiques, telles que la réduction des trois-quarts de la mortalité maternelle et des deux-tiers de la mortalité infantile.

2001 : Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies sur le VIH/sida, New-York : une Déclaration d'engagement, qui est, de loin, le texte le plus complet pour traiter du problème posé par la pandémie du VIH/sida, recense de nombreuses recommandations sur la politique à suivre pour tenir compte de la vulnérabilité par sexe et notamment celle des femmes. Elle souligne le besoin urgent des adolescents, partout dans le monde, des filles en particulier ainsi que des femmes en matière d'éducation et de services liés à la santé sexuelle et reproductive.

2002 : Sommet mondial des enfants, New-York ; il rappelle l'importance de soins de qualité et de services d'urgence d'obstétrique avant, pendant et après l'accouchement : ils constituent le meilleur moyen pour sauver la vie des femmes et des enfants partout dans le monde.

2002 : Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg ; il est centré sur les approches économiques et financières plus que sur les politiques impliquant la démographie et les droits.

2004 : CIPD + 10 ; au cours de plusieurs réunions, la communauté internationale étudie les changements de contexte et réaffirme le Programme d'Action de la CIPD. Plusieurs pays s'y joignent qui, en 1994, s'étaient opposés sur le sujet des droits sexuels et de la reproduction. A Londres, plus de 700 personnes participent à la Table Ronde internationale ONG Compte à Rebours 2015 : il s'agit d'évaluer les progrès accomplis et d'exprimer la déception par rapport à la lenteur dans les processus de changement de politique à l'égard des femmes et dans les investissements nécessaires.

2005 : Pékin + 10 : La Commission des Nations unies sur le statut des femmes souligne que la Plateforme d'action est à l'origine de progrès majeurs pour les femmes dans de nombreux pays même si, dans d'autres, les choses ont empiré. Les engagements de financement et les promesses de changement de politique n'ont pas été respectés. La réunion régionale de Consensus de Mexico insiste auprès des gouvernements pour qu'ils mettent en œuvre une législation « garantissant l'exercice libre et responsable des droits sexuels et de la reproduction ainsi qu'un accès non discriminatoire aux services de santé y compris pour ce qui est de la santé liée à la sexualité et à la reproduction ... »

2006 : Assemblée générale des Nations unies, New-York : sur la recommandation du Secrétaire général, l'OMD 5 (amélioration de la santé maternelle) est complétée par un nouveau but: obtenir d'ici 2015 un accès universel à la santé reproductive. Elle propose de nouveaux indicateurs pour mesurer les progrès accomplis : le taux de naissances chez les adolescentes, le taux de couverture des soins prénataux, le nombre de personnes n'ayant pas eu accès à la planification familiale, le taux d'utilisation de moyens contraceptifs. Ils sont adoptés en 2007.

2006 : Réunion de l'Union africaine, Mozambique : les leaders de l'Union africaine acceptent le Plan d'Action de Maputo qui les engage à aller d'ici 2015 vers un accès universel, sur tout le continent, à des services de soins étendus pour tout ce qui touche à la sexualité et à la procréation.

2007 : conférence « Women Deliver » pour une action mondiale contre la mortalité maternelle : 2 000 parlementaires, militants et défenseurs des droits de la femme, venus de 107 pays se sont réunis pour revitaliser la volonté politique globale d'investir au profit des femmes, ceci étant le meilleur moyen d'améliorer la santé maternelle, de réduire la mortalité infantile et de promouvoir le développement économique.

2009 : CIPD@15

1- 4 septembre : les partenaires globaux en action, Forum ONG, Berlin, l'occasion de réfléchir aux succès et aux défis de ces 15 dernières années, d'envisager ce qui doit être fait au cours des années qui restent si l'on veut atteindre les objectifs fixés au Caire, et créer de nouveaux échanges mondiaux débouchant sur les investissements dans la santé, le droit et l'avenir.

12 octobre Session Spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies pour commémorer la CIPD@15

26-27 octobre, Addis-Abeba 4^{ème} Conférence Internationale des Parlementaires sur la mise en œuvre de la CIPD

2010 : Sommet OMD + 10, Nations unies, New-York sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les OMD

2015 : Date butoir pour atteindre les objectifs du Programme d'action de la CIPD et des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Août 2009